



Autorisation de travail a l'etranger

Par **moouakk**, le **12/01/2010** à **23:18**

Bonjour,

Mon ami et moi, nous souhaiterions partir pour Septembre 2010 en Angleterre, y vivre et y travailler pendant quelques. Hors seul les résidents des pays membres de l'union européenne et du commonwealth peuvent y travailler sans problème.

Mon ami est marocain et bénéficie d'un titre de séjour d'une validité de 10 ans.

Après de quelle administration devrais-il se diriger pour obtenir une autorisation de travail?

Quelles sont les étapes de son obtention (sont-elles longues...?) ??

Je vous remercie d'avance pour votre réponse !!

Allyson

Par **chris_idv**, le **14/01/2010** à **22:43**

Bonjour,

Un titre de séjour autorisant à travailler n'est valable que pour le pays qui l'a émis, donc dans le cas que vous décrivez uniquement la France.

Renseignez vous auprès du consultat ou de l'ambassade d'Angleterre.

Salutations,